



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

RAPPORT DE GESTION ET RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

COMPTES CONSOLIDES 2014

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

COMPTES SOCIAUX 2014

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LE RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Rapport de gestion du Directoire

Exercice clos le 31 décembre 2014

1 Conjoncture du Groupe

Au cours de l'année 2014, l'Europe est restée sur une progression de ses économies très faible et largement incertaine. Si le risque lié aux dettes souveraine semble à présent écarté, le fort niveau de l'euro et l'investissement toujours étouffé ont sensiblement paralysé l'économie qui n'a cessé d'osciller entre optimisme et pessimisme.

Au niveau mondial, si les Etats-Unis ont connu un net regain dans la lignée de l'année 2013, certains pays comme l'Inde et le Brésil n'ont pas connu la croissance du début de la décennie.

Sur l'ensemble de l'année, les évolutions de devises ont été sensiblement neutres pour le Groupe, le mouvement de repli de l'Euro n'ayant été sensible sur la fin de l'exercice.

Les industriels du monde entier ont cependant toujours des besoins en matière de solutions de pesage et le Groupe Precia Molen reste un acteur très important dans ce domaine. En ce sens, poursuivant sa stratégie d'expansion internationale tout en restant présent sur ses marchés historiques, le Groupe a réalisé deux opérations de croissance externe en 2014 avec l'acquisition de Shering Weighing Ltd au Royaume Uni et Antignac SAS en France.

Shering Weighing Ltd est une société industrielle et de service, fabriquant de ponts bascules et titulaire de contrats de service sur le Royaume-Uni, son acquisition offre au Groupe une base de production locale indispensable pour limiter les frais de transport et permet de densifier nettement notre réseau de service dans ce pays.

Antignac SAS apporte au Groupe un chiffre d'affaires complémentaire dans la vente de matériel et de service sur le sud-ouest de la France.

Ainsi, le Groupe développe son activité par croissance externe et par son déploiement sur de nouveaux marchés (Australie, Brésil, Malaisie...).

2 Activité de la société au cours de l'année 2014

2.1 Groupe Precia Molen

En 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Precia Molen s'élève à 95,4 M€ contre 90,9 M€ en 2013 (88,96 M€ publié), ce qui représente une hausse de 4.9% (7,2% chiffres publiés). A périmètre et taux de change constants, la baisse est limitée à 2,6%, l'écart s'expliquant principalement par les intégrations de Shering Weighing Ltd et Antignac SAS.

Le Groupe a réalisé 69 % de son chiffre d'affaires en France, 24 % dans l'Union Européenne et 7 % dans le reste du monde.

2.2 PRECIA SA, société mère

En 2014, le chiffre d'affaires de PRECIA SA est de 41,4 M€, contre 39,9 M€ en 2013, soit une progression de de 3,9%.

3 Résultats

3.1 Groupe Precia Molen

Le résultat consolidé du Groupe Precia Molen s'élève à 4 634 K€ contre 4 484 K€ en 2013.

Ce résultat se détaille comme suit :

En K€	2014	2013(*)
Résultat opérationnel	7 625	7 539
Coût de l'endettement financier net	229	129
Autres charges financières	-	-
Quote-part résultat des sociétés mises en équivalence		
Charge d'impôt	(2 993)	(2 930)
Part des intérêts minoritaires	227	251
RESULTAT CONSOLIDE part du groupe	4 634	4 484
RESULTAT PAR ACTION (en euro)	8,30	8,04

(*) – Les chiffres 2013 ont été retraité compte tenue de la première application d'IFRS 10 et l'intégration globale de Precia Molen IRL Ltd.

Le résultat opérationnel est de 7 625 K€ contre 7 539 K€ en 2013 ; il augmente donc de 1,1% par rapport à l'an dernier et il représente 8,0 % du chiffre d'affaires, contre 8,3 % en 2013.

Le résultat consolidé part du groupe est de 4 634 K€ contre 4 484 K€ en 2013 ; il s'inscrit en hausse de 3.3% par rapport à l'an dernier et il représente 4,9 % du chiffre d'affaires (4.9 % en 2013).

Le résultat par action passe de 8,04 euros à 8,30 euros en 2014.

L'endettement à long terme est de 4,8 M€, contre 3,7 M€ au 31/12/2013. Il inclut le retraitement des locations financières pour 0,8 M€.

A court terme, la trésorerie nette au 31/12/2014 est de 21,0 M€ contre 15,0 M€ fin 2013.

La trésorerie nette de dettes atteint ainsi 16,2 M€, en nette progression de 4,8 M€ malgré des investissements totaux 5,7 M€ (croissances externes et acquisition d'immobilisations) et un versement de dividendes à hauteur de 1,0 M€.

3.2 PRECIA SA

En 2014, PRECIA SA enregistre les résultats suivants :

En K€	2014	2013
Résultat d'exploitation	1 184	1 680
Résultat financier	4 051	2 350
Résultat Exceptionnel	137	(411)
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	(61)	103
RESULTAT NET	5 432	3 515

Le résultat d'exploitation de PRECIA SA s'inscrit en baisse de 30 % par rapport à 2013 ; il représente 2,9 % du chiffre d'affaires, contre 4,2 % l'an dernier.

Le résultat net est de 5 432 K€ contre 3 515 K€ en 2013, soit une forte hausse de 55 % ; Il représente 13,1% du chiffre d'affaires contre 8,8% l'an dernier. Cette amélioration du résultat net tient à une forte hausse des dividendes distribués au cours de l'année en comparaison de l'année 2013.

L'endettement à moyen terme est de 3,9 M€, à comparer à 4,0 M€ fin 2013. Le ratio dettes/fonds propres est de 11,4 % contre 13,4 % à fin 2013.

3.3 Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices nets comptables à la distribution d'un dividende de 1.80 € par action, et de porter le solde à la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices : (abattement 40%).

	Total
au titre de 2013 : 1,80 € par action	1 005 K€
au titre de 2012 : 1,60 € par action	892 K€
au titre de 2011 : 1,90 € par action	1 059 K€

4 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, la société applique pour la première fois IFRS10 États financiers consolidés, L'application des dispositions d'IFRS 10 conduit à intégrer globalement Precia Molen (IRL) Ltd depuis le 1er janvier 2014, laquelle était auparavant mise en équivalence ; ce texte précisant que les entités consolidées par intégration globale sont celles sur lesquelles la maison mère exerce un contrôle de droit ou de fait.

Les impacts sur le compte de résultat liés à l'application rétrospective d'IFRS 10 sont les suivants :

- Augmentation du Chiffre d'affaires de 1 973 K€ (exercice 2013)
- Augmentation du Résultat net consolidé de 41 K€ (exercice 2013)

Les impacts sur la situation financière liés à l'application rétrospective d'IFRS 10 au 31 décembre 2013 sont les suivants :

- Augmentation du Goodwill de 20 K€
- Diminution des Participations mises en équivalence de 194 K€
- Augmentation des Actifs et passif courants nets pour 318 K€
- Augmentation de la Situation nette de 290 K€ (part des minoritaires)

5 Filiales

5.1 Evolution du périmètre du Groupe

En application d'IFRS 10, Precia Molen (IRL) Ltd est à présent consolidée par intégration globale comme détaillé ci-dessus.

Les sociétés Antignac SAS et Shering Weighing Ltd sont à présent incluses dans le périmètre de consolidation.

La société Antignac SAS a été absorbée par voie de fusion par Precia Molen Service SAS au cours du second semestre de l'exercice, à effet rétroactif au 1 juillet 2014.

Aucun autre changement de périmètre n'est intervenu au cours de l'année 2014.

5.2 Participations au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, PRECIA SA détenait des participations directes dans les sociétés suivantes :

5.2.1 Filiales :

France :

PRECIA MOLEN Service	99,99 %
----------------------	---------

International :

MOLEN NL	100 %
PRECIA MOLEN UK	100 %
Shering Weighing	100 %
MOLEN Belgium	100 %
PRECIA Polska	100 %
PRECIA CZ	100 %
PRECIA MOLEN India	75 %
PRECIA MOLEN Maroc	60 %
PRECIA MOLEN Scandinavia	90 %
PRECIA MOLEN Ro	100 %
PRECIA MOLEN Australia	100 %
PRECIA MOLEN do Brasil	100 %
PRECIA MOLEN Ireland	40 %

5.2.2 Participations

International :

BACSA SA 19 %

PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100% de manière indirecte via MOLEN NL BV.

Le Groupe est organisé de la façon suivante :

- 1) Le pôle industriel et commercial PRECIA France, consacré à la conception, la fabrication et la vente d'équipements et de solutions de pesage, qui regroupe les deux usines situées à PRIVAS et VEYRAS (ARDECHE), ainsi qu'un site d'études informatiques à WOIPPY, près de Metz (Moselle).
- 2) Le pôle service avec PRECIA MOLEN SERVICE consacré à :
 - a. L'installation de matériels neufs pour le compte de PRECIA SA,
 - b. L'entretien, les contrats de maintenance et la réparation de matériels de pesage de toute marque, et
 - c. La vérification périodique obligatoire des équipements utilisés pour le commerce.

PRECIA MOLEN SERVICE a réalisé un chiffre d'affaires de 39,0 M€ en 2013 contre 36,7 M€ en 2012, soit une hausse de 6,2%. Au cours de l'exercice, la société a acquis puis absorbé (par fusion absorption au 1^{er} juillet 2014) la société Antignac SAS. Aucun changement de périmètre n'était intervenu sur 2013. Le bénéfice net est de 2 742 K€, soit 7,0 % du chiffre d'affaires.

- 3) Le pôle international correspond aux implantations commerciales du groupe dans l'Union Européenne (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Pologne, République Tchèque et Roumanie) et dans le reste du Monde (Scandinavie, Maroc et Inde). En 2013, le chiffre d'affaires consolidé cumulé de ces différentes entités a été de 29,6 M€, en hausse de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Ces entités contribuent pour 30% au résultat opérationnel consolidé, contre 31% en 2012.

6 Investissements et recherche et développement

6.1 Investissements

Le Groupe Precia Molen a réalisé en 2014 les investissements suivants :

ACQUISITIONS	K€
- Goodwill	1 999
- Immobilisations incorporelles	340
- Immobilisations corporelles	4 091
- Actifs financiers	90
TOTAL	6 521

PRECIA SA a réalisé les investissements suivants :

ACQUISITIONS	K€
- Immobilisations incorporelles	298
- Immobilisations corporelles	386
- Immobilisations financières	2 939
TOTAL	3 623

6.2 Recherche-développement

La recherche développement représente 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé et 3,4 % du chiffre d'affaires de PRECIA SA.

Les programmes de R&D ont été principalement consacrés :

- à la mise au point d'une nouvelle version d'un indicateur électronique de pesage programmable et d'un indicateur de pesage électronique de pesage à usage immédiat,
- à l'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits, et
- au développement et à l'amélioration de solutions-métiers.

Au titre de 2014, aucune dépense n'est immobilisée.

7 Evènement important survenu depuis l'arrêté des comptes du 31/12/2014

Le Groupe a procédé sur le premier trimestre à l'acquisition des sociétés familiales Le Barbier, comprenant 4 sociétés spécialisées dans la vente et le service de matériel de pesage dans le nord-ouest de la France.

Le chiffre d'affaires des sociétés concernées est d'environ 4 millions d'euros.

8 Ressources humaines et informations sociales

8.1 Emploi

En 2014, l'effectif fin de période est égal à 250 personnes, dont 209 hommes et 41 femmes.

77 cadres dont 6 femmes et 71 hommes.

121 employés dont 29 femmes et 92 hommes.

et 52 ouvriers dont 6 femmes et 46 hommes.

La répartition par tranche d'âge est comme telle :

Tranche d'âge	H	F
≤ 25	15	0
26 - 44	71	13
≥ 45	123	28

Les entrées de personnel sur la période ont été de 18.

3 licenciements ont été constatés.

Le temps partiel et les CDD restent toujours marginaux (10 personnes à temps partiel et 5 CDD).

Les dispositifs intéressant les salariés à la marche de l'entreprise ont représenté une charge totale de 591 K€ en 2014 au titre des résultats de l'année précédente (548 k€ versés en 2013).

La masse salariale de la société PRECIA S.A. pour 2014 se monte à 9 519 K€ contre 9 953 K€ en 2013.

8.2 Organisation du temps de de travail

L'organisation du travail de la société PRECIA S.A. vise à mettre en place une organisation industrielle performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel.

L'organisation du temps travail est évolutive et variable selon les contraintes de production.

L'absentéisme reste une question essentielle pour la société en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service de nos clients. Les différentes réflexions menées sur ce sujet en partenariat avec les représentants du personnel ont permis la mise en œuvre d'incitations financières (intéressement), permettant de contenir le niveau d'absentéisme.

L'absentéisme (inférieur à 90 jours) s'élève à environ 5 jours par personne en moyenne.

8.3 Relations sociales

La société PRECIA SA s'attache à ouvrir le plus possible les relations avec les personnels et leurs instances représentatives et s'engage à respecter l'ensemble des procédures d'information du personnel et de ses représentants.

Les différents axes de réflexion et de négociation menés au cours de l'année écoulée ont porté sur les éléments de rémunération fixes, variables, collectifs et individuels, mais aussi les conditions d'hygiène et de sécurité, l'absentéisme, la pénibilité, l'égalité femmes-hommes et les assurances sociales et de santé.

8.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé, la société PRECIA SA s'assure que chaque nouvel équipement industriel est jaugé quant à ses impacts sur la sécurité et la santé des opérateurs, évalue les risques d'accident du travail et les facteurs de pénibilité. Ces évaluations sont réalisées dans les phases initiales liées aux investissements ainsi qu'une fois leur mise en service réalisée.

La société compte aussi de nombreux techniciens et ingénieurs qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur les sites de ses clients. A cet égard, chaque technicien et ingénieur bénéficie régulièrement de formations sur la sécurité dans le cadre de ses interventions techniques. Afin de limiter le risque d'accident pendant les trajets, le parc de véhicule de PRECIA SA est composé de véhicules récents et régulièrement entretenus.

La fréquence ainsi que la gravité des accidents du travail liés aux activités de PRECIA SA sont en baisse depuis trois années, ce qui permet à la société PRECIA SA d'avoir des taux de fréquence et de gravité meilleurs que ceux de la convention de la métallurgie.

En 2014, aucune maladie professionnelle liée aux activités de PRECIA SA n'était enregistrée.

8.5 Formation

Les actions de formations nécessaires au développement du personnel ont visé à renforcer les compétences clefs dans le secteur du pesage, à sensibiliser le personnel en matière de sécurité et d'environnement et à poursuivre concrètement la mise en application de notre nouveau système d'information.

Le nombre total d'heures de formation sur l'année 2014 a été de 1 908 heures.

8.6 Egalité de traitement

A l'issue de négociations avec les représentants du personnel, notamment au sujet de l'égalité femmes-hommes, différentes mesures concrètes ont été mises en œuvre et portent sur :

- Le recrutement,
- L'égalité salariale et la promotion interne, et
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Par ailleurs, la société PRECIA S.A. est adhérente au club Entreprise et Handicap Ardèche et s'est engagée à :

- Participer à l'amélioration des conditions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- Porter une attention particulière à l'emploi des bénéficiaires de la loi de 1987 dans la cadre de leur accès aux offres d'emploi de l'entreprise et de l'accueil de stagiaires, et
- Réaliser des actions concrètes sur la prévention des situations handicapantes,

Il n'existe aucune forme de discrimination au sein de la société PRECIA SA.

8.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à :

Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont gérés par la politique de la direction des ressources humaines de la société qui est conforme aux normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) dont la société PRECIA SA s'est inspirée pour développer sa propre politique.

9 Informations environnementales

9.1 Politique générale en matière environnementale

La société PRECIA SA adopte une démarche volontariste en matière de protection de l'environnement. Le respect des exigences légales et normes applicables, la mise en œuvre de procédures de contrôle efficaces et l'amélioration durable des performances grâce à des actions ciblées font partie de cet engagement.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ceux-ci sont d'ordre techniques (utilisation d'équipement de sécurité, intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets), organisationnels (visites de terrain, audits, actions d'amélioration) et humains (formations sécurité et environnement, sensibilisation au tri des déchets, communication de bonnes pratiques).

Les risques environnementaux liés aux activités de PRECIA SA sont limités. Pour couvrir le coût de ces risques, PRECIA SA dispose d'une couverture d'assurance spécifique prenant en compte l'ensemble de ses activités.

9.2 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants (choix des équipements, planning d'entretien), à l'entretien des machines-outils et la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés, la société PRECIA SA s'engage à respecter les exigences légales applicables et à mettre en œuvre les bonnes pratiques pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets.

La collecte des déchets est réalisée aux différents points de production, dans des contenants spécifiquement adaptés. Suivant leurs natures, les déchets sont regroupés et orientés vers des filières de traitement adaptées et conformes à la réglementation applicable.

La société PRECIA SA apporte une attention particulière au choix des filières de traitement de déchets afin d'atteindre un niveau de valorisation élevé.

PRECIA SA fait également appel à des prestataires locaux pour le traitement et la valorisation de certains types de déchets. Par exemple, les déchets de bois sont collectés par une société ardéchoise et valorisés dans des chaufferies bois locales. Cette action permet chaque année d'alimenter ces chaufferies avec 20 tonnes de plaquettes de déchets bois issus de notre activité industrielle, ce qui correspond à l'énergie produite par la combustion de 8 000 L de fioul.

Les émissions de déchets ainsi que la part valorisée (poids) sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années afin d'atteindre un niveau élevé de valorisation pour l'ensemble des déchets (69% en 2012, 78% en 2013, 78 % en 2014).

Cette amélioration concerne à la fois les déchets dits non dangereux (bois, cartons, plastiques, gravats,...) et les déchets dangereux (produits chimiques, piles et batteries, bombes aérosols,...)

PRECIA SA apporte une attention particulière à la maîtrise des nuisances (sonores et visuelles) et de toute autre pollution spécifique liée à ses activités pouvant impacter la population locale et les parties prenantes présentes autour des lieux d'activité de la société. Des mesures techniques (isolation phonique) et organisationnelles (horaires de fonctionnement) ont été mises en œuvre dans le but d'atteindre cet objectif.

9.3 Utilisation durable des ressources

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est une des priorités de PRECIA SA, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés et de grandes importances tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants.

Ainsi, la société a mené plusieurs projets liés à l'eau, les matières premières et l'énergie.

Une attention particulière est apportée à la diminution des quantités de matières rebutées.

Le parc roulant en constant renouvellement est aujourd'hui moderne (chaque véhicule léger a moins de trois ans) et le matériel roulant usine a été renouvelé (chariots gaz en lieu et place de chariots gasoil).

Enfin, plusieurs investissements ont porté autour de la modernisation des systèmes de chauffage et de climatisation via le remplacement des anciennes chaudières fioul à faible rendement, la suppression progressive des radiateurs à accumulation par des climatisations réversibles (plus réactives et moins énergivores), la régulation centralisée de la température et des périodes de chauffage des ateliers, le renforcement de l'isolation thermique des bâtiments.

Enfin, une surveillance de l'énergie électrique réactive (énergie perdue) est en place et permet une optimisation de notre consommation.

Année	2012	2013	2014
Eau (m3)	1 532	1 416	1 412
Electricité (kWh)	1 271 000	1 440 797	1 109 045
Carburant et Fioul (L)	280 486	242 867	237 280
Gaz combustibles (kWh PCI)	200 597	344 144	333 585

L'année 2013 a été marquée par la mise en service de chariots de manutention à énergie gaz en remplacement de chariots à énergie gasoil. De plus, une nouvelle chaîne de peinture équipée d'un four à énergie gaz a également été mise en œuvre. Ceci a entraîné une baisse de la consommation de fioul et une augmentation de la consommation de gaz pour cette même année.

Les activités de PRECIA SA n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation de bâtiments administratifs ou de production.

9.4 Changement climatique

Les activités de PRECIA SA ne sont pas exposées aux conséquences du changement climatique et n'impactent pas la biodiversité de manière significative.

Néanmoins, la société PRECIA SA est attentive à ses émissions de gaz à effets de serre. Celles-ci sont majoritairement liées à la production de chaleur (chauffage des bâtiments), au fonctionnement des équipements industriels et à l'utilisation du parc automobile. L'efficacité énergétique et leur bon fonctionnement des installations sont contrôlés et maintenus par des actions d'entretien pour les systèmes de chauffage et par l'utilisation de véhicules récents pour le parc automobile.

Année	2012	2013	2014
Emissions de CO2 (Tonnes) <i>Calculées selon la méthode de l'ADEME – V2015</i>	1 009	931	898

10 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

10.1 Impact territorial, économique et social de l'activité : Le Groupe et son tissu social

La société PRECIA SA soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, la réactivité et la technique, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective dans différents épreuves sportives, telle que :

- Cyclo sportive l'Ardéchoise(*),
- Foot et Volley corpo Privadois(*)

(*) Equipe PRECIA MOLEN et/ou soutien financier.

La société PRECIA SA soutient également le cinéma de Privas et partage les valeurs communes qui existent entre la société et le Cinéma local : créativité, proximité et ouverture sur le monde.

PRECIA SA contribue ainsi à améliorer l'attractivité de la ville de son siège social et de ses usines et vise à favoriser l'accès de tous à la culture.

L'enseignement des métiers du pesage est très important pour PRECIA SA qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, PRECIA SA supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par des subventions ainsi que des interventions en classe de certains de nos directeurs.

La société PRECIA SA a de plus choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, la société a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie, cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme, une analyse de la valeur approfondie.

Des prestataires locaux sont également sollicités dans le cadre de la gestion et de la valorisation des déchets. En effets, les cartes électroniques et les matériels informatiques obsolètes sont collectés par une entreprise qui assure la valorisation des matières présentant de la valeur comme les métaux ou certains composants. Les déchets de bois issus de l'activité de PRECIA SA sont collectés par une entreprise qui transformera cette matière en plaquettes dans le but d'alimenter des chaufferies bois.

La société PRECIA SA est un acteur majeur sur son bassin économique originel auquel elle est très attachée et au sein duquel elle concentre la plupart de ses recrutements.

10.2 Sous-traitants et fournisseurs

La société Precia SA fait appel, de manière ponctuelle, à des sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services.

L'importance relative de la société PRECIA SA chez ces sous-traitants reste limitée. PRECIA SA et ses sous-traitants ont mis en œuvre des relations commerciales de partenaires très équilibrées.

La plupart des sous-traitants sont choisis localement, de telle sorte que les exigences sociales en environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celle concernant la société PRECIA SA.

10.3 Loyauté des pratiques

La société PRECIA SA entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. A ce titre, la lutte contre la corruption, le respect des embargos commerciaux et la lutte contre les paradis fiscaux sont invariablement intégrés dans son action commerciale, en particulier sur ses marchés export.

Par ailleurs, lorsque la société PRECIA SA est informée qu'un de ses fournisseurs pratique le travail non déclaré, toute relation commerciale est immédiatement stoppée.

La société PRECIA SA prend en compte, dans la conception de ces produits, les exigences réglementaires liées à la santé et la sécurité des utilisateurs finaux afin de proposer des produits performants et sûres à ses clients.

10.4 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société PRECIA SA réalise ses activités conformément aux exigences réglementaires applicables et n'a pas entrepris d'actions complémentaires en faveur des Droits de l'Homme.

11 Précisions méthodologiques sur les informations sociétales et environnementales (paragraphe 8, 9 et Erreur ! Source du renvoi introuvable.)

Le périmètre des indicateurs sociaux RSE recouvre exclusivement la société PRECIA S.A.

Les indicateurs environnementaux regroupent les plus lourdes installations industrielles du groupe (deux sites de fabrication), et par la même la plupart des risques industriels, rejets, consommations et déchets.

Certaines thématiques préconisées par le Grenelle II ne sont pas développées car elles ne sont pas jugées pertinentes au regard de la nature des activités de la société PRECIA SA.

12 Facteurs de risques

12.1 Risque lié aux conditions de marché

Notre activité se situe dans un secteur fortement concurrentiel. Le positionnement de la société sur le marché dépend de plusieurs facteurs, notamment de sa capacité d'innovation, de son offre commerciale de solutions complètes, de la qualité des produits, de la maîtrise des approvisionnements et de l'organisation de ses réseaux de vente et de service.

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

12.2 Risques liés à l'environnement financier

Comme toute société commerciale, le groupe est confronté aux risques d'impayés de ses clients ; ce risque est toutefois limité par la qualité de sa clientèle de grands comptes, ainsi que par la faible concentration des clients.

Le Groupe est faiblement exposé aux risques de change et de taux d'intérêt ; il applique une politique de prudence en la matière.

12.3 Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,8 %, à comparer au score global de l'industrie : 6,0 %.

12.4 Assurances

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

13 Informations diverses

13.1 Charges somptuaires

En 2014, elles se sont élevées à 93 K€.

13.2 Principaux actionnaires

Conformément à la loi, nous vous informons que les principaux actionnaires de votre société sont :

	Participation	Droits de vote
Groupe ESCHARAVIL S.A.	De 33,33 à 50 %	De 50 % à 66,67 %
Famille ESCHARAVIL	De 10 à 15 %	De 10 à 15 %
Nombre total de droits de vote		833 298

Au cours de l'exercice, la société Invesco Ltd a déclaré un franchissement de seuil à la hausse, la société Amiral gestion un seuil à la baisse.

13.3 Détention d'actions PRECIA SA par elle-même

Au 31/12/2014, PRECIA SA détenait 15 117 de ses propres actions, soit 2,6 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 312 K€ ; la valeur de marché à la fin de l'exercice de 1 603 K€.

De plus, un contrat de liquidité a été mis en place depuis octobre 2010 avec CIC. Au cours de l'année 2012, la société a mis fin à ce contrat de liquidité et souscrit un contrat de liquidité avec la société Arkeon Finance. Au 31/12/2014, la position titres du contrat est de 78 titres valorisés pour 8 K€.

13.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31/12/2014, PRECIA et PRECIA MOLEN SERVICE ne détiennent pas de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de compte bancaire courant rémunérés.

13.5 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2014, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de PRECIA SA était la suivante : (en K€)

	2014	2013
Echéances échues	436	776
Echéances inférieures à 30 jours	2 694	2 495
Echéances de 30 à 60 jours	1 604	2 360
Echéances supérieures à 60 jours	12	39
Total	4 747	5 669

13.6 Participation des salariés au capital

Au 31/12/2014, la part de capital détenu par les salariés sous forme de gestion collective est de 1,90 %.

13.7 Mandats des dirigeants

13.7.1 Administration - Direction

Madame Anne-Marie ESCHARAVIL

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente des S.A.S. « BERGEROUX » et « LA FINANCIERE DE BENAT »
Présidente et membre du Directoire de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »
Administrateur de la S.A. « LUC ESCHARAVIL S.A. »

Madame Alice ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance
Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »
Administrateur de la S.A. « LUC ESCHARAVIL S.A. »

Mademoiselle Marie-Christine ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Conseil de surveillance de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »

Monsieur Luc ESCHARAVIL

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance
Administrateur - Président et Directeur général de la S.A. « LUC ESCHARAVIL S.A. »
Président de la S.A.S. « RAFFIN »
Membre et Directeur Général de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »

Monsieur Georges FARVACQUE

Représentant la société « FIDUCIAIRE DE CONTROLE ET DE GESTION DE PATRIMOINE »
Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur François THINARD

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur René COLOMBEL

Membre et Président du Directoire
Président de la S.A.S. « PRECIA MOLEN SERVICE »
Member of the board of Directors de « MOLEN BV », « PRECIA MOLEN UK »,
« PRECIA MOLEN SCANDINAVIA », « PRECIA MOLEN IRELAND » et
« PRECIA MOLEN INDIA »
Administrateur de « MOLEN BELGIUM »
Co-gérant de « PRECIA MOLEN MAROC SARL »
Directeur de Precia Molen Australia Pty Ltd
Directeur de Precia Molen Servicios de Pesagem Ltda

13.7.2 Contrôle

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers, 92 200 Neuilly-sur-Seine
représentée par Madame Natacha Pelisson
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RM CONSULTANTS ASSOCIES

19, rue Paul Henry Spaak
représentée par Monsieur Nicanor Ricote
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Grenoble

13.7.3 Situation des mandats des membres du conseil de surveillance

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Alice ESCHARAVIL arrive à renouvellement lors de la présente assemblée. Nous vous en proposons le renouvellement

Aucun autre mandat relatif au Conseil de Surveillance ne vient à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.

14 Perspectives d'avenir

L'année 2015 semble d'abord bénéficier de la légère remontée des prises de commande observée sur la fin de l'année 2014 ainsi qu'un certain dynamisme sur ce début d'année auquel devraient s'ajouter l'impact sur 12 mois des trois dernières acquisitions réalisées. Le contexte macro-économique de 2015 semble porteur et le Groupe est confiant que ses produits et solutions, innovants et qualitatifs devraient bénéficier d'une éventuelle reprise des investissements. Néanmoins le Groupe fera face à plusieurs difficultés dont la faiblesse du redémarrage de l'économie française, le renchérissement d'une partie de ces achats suite à la hausse du dollar, les difficultés de certains pays tels que le Brésil.

Le groupe poursuit par ailleurs aussi la refonte de ses systèmes de gestion informatisés avec le déploiement de son ERP global à l'international.

Dans le contexte de taux d'intérêt très bas et avec une amélioration de sa trésorerie, le Groupe reste très intéressé par des opportunités de croissance externe dans les activités de service, pour de nouveaux produits ou pour un développement sur de nouvelles zones géographiques.

Si l'environnement économique est toujours incertain, avec des risques de crises cycliques ; le Groupe Precia Molen est stable et fort, il a les ressources pour continuer son développement, créer de nouveaux emplois et générer de nouvelles opportunités pour ses employés.

15 Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Privas, le 9 avril 2015

Le Président du Directoire

René COLOMBEL



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Documents comptables annuels

Comptes consolidés 2014

I COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 2014
(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Chiffre d'affaires	3.1	95 406	90 932
Achats consommés		(24 573)	(21 058)
Charges de personnel		(41 203)	(39 300)
Charges externes		(20 211)	(18 251)
Impôts et taxes		(1 495)	(1 474)
Amortissements		(2 556)	(2 574)
Variation des stocks en cours et produits finis		1 347	(1 461)
Autres produits d'exploitation		1 175	993
Autres charges d'exploitation		(264)	(270)
Résultat opérationnel		7 625	7 539
Produits de trésorerie et équivalents		486	450
Coût de l'endettement financier brut		(257)	(321)
Coût de l'endettement financier net	3.2	229	129
Autres produits financiers			-
Autres charges financières			0
Charge d'impôt sur le résultat	3.3	(2 993)	(2 930)
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 861	4 735
Intérêts ne conférant pas le contrôle		227	251
Part du groupe		4 634	4 484
Résultat de base par action et dilué (en euro)	2.9	8,30	8,04

(*) – Inclut l'impact de l'application d'IFRS 10 (voir note 1.2.2)

II TABLEAU DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(En milliers d'euros.)

	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 861	4 735
Ecart de conversion	299	(253)
Ecart actuariel	(233)	74
Actifs disponibles à la vente		
Instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, part du Groupe, hors entités mises en équivalence	66	(178)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors entités mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	66	(178)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle	29	(47)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	95	(225)
Total des produits et charges de la période	4 957	4 510

(*) – Inclut l'impact de l'application d'IFRS 10 (voir note 1.2.2)

III BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Actifs non courants :			
Goodwill	1.3.1	9 327	7 328
Autres Immobilisations incorporelles	2.3	797	834
Immobilisations corporelles	2.1	8 844	7 583
Actifs financiers		429	422
Participations mises en équivalence	2.4.1		-
Impôts différés actif	2.8	1 220	1 253
Total		20 618	17 420
Actifs courants :			
Stocks et en-cours	2.5	13 661	13 360
Créances clients et autres créances		28 399	33 010
Créance d'impôt exigible		841	688
Autres débiteurs	2.6	1 914	2 311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.7	23 985	17 926
Total		68 800	67 295
Total général		89 418	84 714

Passif	Notes	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Capitaux propres :			
Capital	2.9	2 200	2 200
Prime d'émission, de fusion, d'apport		4 487	4 487
Réserves consolidées		37 493	33 948
Actions propres	2.9	(311)	(363)
Résultat consolidé part du groupe		4 634	4 484
S/Total Capitaux propres attribuables au groupe		48 503	44 757
Intérêts ne conférant pas le contrôle :	2.10		
Dans les réserves		1 090	973
Dans les résultats		227	251
Total Capitaux propres		49 821	45 981
Passifs non courants :			
Provisions long terme	2.12	2 334	2 195
Impôts différés passif	2.8	637	700
Dettes financières long terme	2.11	4 772	3 652
Total		7 744	6 547
Passifs courants :			
Dettes financières court terme	2.11	3 001	2 889
Dettes fournisseurs et autres dettes		7 994	9 363
Passif d'impôt exigible			
Autres passifs courants	2.13	20 858	19 934
Total		31 854	32 186
Total général		89 418	84 714

(*) – Inclut l'impact de l'application d'IFRS 10 (voir note 1.2.2)

IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
(En milliers d'euros.)

	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat de la période	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2012	2 200	4 487	(365)	30 680	4 338	816	42 157
Conséquence de la première application d'IFRS 10						249	
Capitaux propres au 31/12/2012	2 200	4 487	(365)	30 680	4 338	1 065	42 406
Dividendes versés					(892)	(45)	
Affectation du résultat antérieur				3 446	(3 446)		
Actions propres			2				
Ecarts actuariels				74			
Ecart de conversion				(253)		(47)	
Variation de périmètre							
Résultat de la période					4 484	251	
Capitaux propres au 31/12/2013	2 200	4 487	(363)	33 949	4 484	1 224	45 981
Dividendes versés					(1 005)	(164)	
Affectation du résultat antérieur				3 479	(3 479)		
Actions propres			52				
Ecarts actuariels				(233)			
Ecart de conversion				299		29	
Variation de périmètre							
Résultat de la période					4 634	227	
Capitaux propres au 31/12/2014	2 200	4 487	(311)	37 494	4 634	1 318	49 821

V TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En milliers d'euros.)

	2014	2013 ^(*)
Opérations d'exploitation		
Résultat ^(**)	6 716	6 353
Amortissements des immobilisations	2 556	2 575
Dotations et reprise sur provision pour risques et charges	(118)	(418)
Résultat de cession d'immobilisations	(132)	(179)
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires		
Charges d'impôt (variation impôt différé)	(30)	410
Coût de l'endettement financier net	152	217
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	4 468	(3 534)
Intérêts payés	(150)	(220)
Impôt sur le résultat payé	(2 235)	(1 971)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 226	3 233
Opérations d'investissement		
Intérêts reçus		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(346)	(749)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 435)	(1 914)
Acquisitions d'immobilisations financières	(64)	(21)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	228	246
Remboursements d'actifs financiers	83	551
Variation intérêts minoritaires	93	408
Acquisition de minoritaires et de filiales, nette de trésorerie acquise	(2 295)	
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(5 736)	(1 479)
Opérations de financement		
Augmentation de capital dans les filiales		
Rachats et reventes d'actions propres	52	2
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	4 134	2 442
Remboursements d'emprunts	(3 023)	(3 615)
Variation des mobilisations de créances		
Dividendes versés	(1 005)	(892)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	158	(2 063)
Impact des variations de taux de change	299	(253)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	5 948	(562)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	15 036	15 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	20 984	15 036
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie	5 948	(562)

(*) – Inclut l'impact de l'application d'IFRS 10 (voir note 1.2.2)

(**) – Résultat net part du groupe avant charge d'impôt exigible

VI ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014
(En milliers d'euros.)

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du 09 avril 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, prévue le 24 juin 2015.

Faits caractéristiques de la période :

La société Precia Molen Irlande Ltd est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2014. Par ailleurs, le Groupe a réalisé deux acquisitions au cours de l'année 2014. En premier lieu, la Société Antignac SAS, spécialiste du pesage sur le Sud-Ouest de la France et qui est intégrée à Precia Molen Service SAS ; ainsi que la Société Shering Weighing Ltd basée à Dunfermline (UK) qui dispose d'une unité de fabrication de ponts bascules, fournisseur de biens et services (réparation, maintenance, installation...) sur une clientèle nationale et export.

Evènements post clôture :

En Janvier 2015, la société Precia Molen Service SAS a procédé à l'acquisition du groupe familial Le Barbier, spécialiste du pesage industriel et commercial sur le grand quart nord-est de la France.

1 Principes de consolidation et méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

1.1 Périmètre de consolidation

1.1.1 Périmètre de consolidation

Identification	SIREN	% détenu
PRECIA S.A., 07 000 Privas	386 620 165	Société Mère
Precia Molen Service S.A.S, 07 000 Privas	349 743 179	99,99
Molen BV, Breda	Pays-Bas	100,00
Precia Molen Nederland BV, Breda ⁽¹⁾	Pays-Bas	100,00
MOLEN BELGIUM NV, Puurs	Belgique	100,00
Precia Molen UK Ltd, Birmingham	Royaume-Uni	100,00
Shering Weighing Ltd, Dumferline ⁽²⁾	Royaume-Uni	100,00
Precia Polska Sp.z.o.o., Cracovie	Pologne	100,00
Precia Molen CZ S.r.o., Pragues	République Tchèque	100,00
Precia Molen Maroc SARL, Casablanca	Maroc	60,00
Precia Molen Scandinavia A.S., Lierstranda	Norvège	90,00
Precia Molen India Ltd, Chennai	Inde	75,00
Precia Molen Ro, Bucarest	Roumanie	100,00
Precia Molen Australia Pty Ltd, Sydney	Australie	100,00
Precia Molen Serviços De Pesagem Ltda, Sao Paolo	Brésil	100,00
PRECIA MOLEN (IRL) Ltd, Ashbourne	Irlande	40,00

(1) Cette société est détenue de manière indirecte via MOLEN BV.

(2) Cette société est détenue de manière indirecte via Precia Molen UK Ltd

Toutes ces sociétés sont consolidées et ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2014.

1.1.2 Evolution du périmètre

Precia Molen (IRL) Ltd est depuis 2014 consolidée par intégration globale comme détaillé au paragraphe VI1.2.2 ci-dessous.

Les sociétés Antignac SAS et Shering Weighing Ltd sont à présent incluses dans le périmètre de consolidation. La société Antignac SAS a été fusionnée avec Precia Molen Service SAS au cours de l'exercice.

1.2 Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux du 31 décembre 2013 à l'exception des éléments ci-après :

1.2.1 Première application d'IFRIC 21

IFRIC 21, Taxes, interprétation publiée en mai 2013, est appliquée par Precia depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle a été adoptée par l'Union Européenne en juin 2014. Ce texte précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette des taxes diverses, droits et autres prélèvements qui ne sont pas dans le champ d'application de la norme IAS 12, dépend des termes de la législation y afférent, indépendamment de la période de l'assiette de calcul du prélèvement. Il ne saurait être donc reconnu progressivement à l'occasion d'un arrêté intermédiaire.

Les impacts liés à l'application rétrospective d'IFRIC 21 ne sont pas significatifs dans le cadre des comptes annuels.

1.2.2 Première application d'IFRS 10

IFRS 10, États financiers consolidés, norme publiée en juin 2012, est appliquée par Precia depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'analyse des conditions d'exploitation et de direction des activités pertinentes de la société Precia Molen (IRL) Ltd, en 2014, conduisent à intégrer globalement cette société, au regard d'IFRS 10.

Les impacts sur le compte de résultat liés à l'application rétrospective d'IFRS 10 sont les suivants :

- Augmentation du Chiffre d'affaires de 1 973 K€ (exercice 2013)
- Augmentation du Résultat net consolidé de 41 K€ (exercice 2013)

Les impacts sur la situation financière liés à l'application rétrospective d'IFRS 10 au 31 décembre 2013 sont les suivants :

- Augmentation du Goodwill de 20 K€
- Diminution des Participations mises en équivalence de 194 K€
- Augmentation des Actifs et passif courants nets pour 318 K€
- Augmentation de la Situation nette de 290 K€ (part des minoritaires)

1.2.3 Normes applicables

Les normes et interprétations utilisées au 31 décembre 2013 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
IAS 27 amendée Etats financiers individuels	05/11	1 ^{er} janvier 2014
IAS 28 amendée Participations dans les entités associées et joint-ventures	05/11	1 ^{er} janvier 2014
IAS 32 Compensation d'actifs et de passifs financiers	12/11	1 ^{er} janvier 2014
IAS 36 Amendement Informations sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers	05/13	1 ^{er} janvier 2014
IAS 39 Amendement Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture	12/13	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 Etats financiers consolidés (05/11)	05/11	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 Partenariats (05/11)	05/11	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 Informations sur les participations dans d'autres entités (05/11)	05/11	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 - Guide de première application (06/12)	06/12	1 ^{er} janvier 2014
IFRIC 21 - Taxes	05/13	1 ^{er} janvier 2014
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	00/14	1 ^{er} janvier 2015

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période en dehors de ceux mentionnés aux paragraphes 1.2.1 et 1.2.2.

1.3 Principes comptables de consolidation

1.3.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1er janvier 2010 la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1er janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des goodwills sont irréversibles. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante » ou en « Charges de restructuration » lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

Le montant cumulé des dépréciations de goodwills constatées au 31 décembre 2014 est de 602 K€.

1.3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

La méthode utilisée est celle du cours de clôture.

Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2014.

Les capitaux propres ont été corrigés pour être ramenés à leurs cours historiques.

La conversion des produits et charges a été réalisée, sauf fluctuation significative, par application des cours de changes moyens constatés pendant la période.

L'écart constaté est inscrit dans un compte de réserves ; l'effet a été une variation positive des capitaux propres de 299 K€ sur la période.

1.3.3 Traitement de la conversion des transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les actifs et les passifs financiers qui ne constituent pas des éléments monétaires, toute variation de juste valeur, y compris les variations de change, est comptabilisée selon les principes applicables aux catégories d'actifs financiers auxquels ils se rattachent.

Pour comptabiliser les pertes et les gains de change, les actifs financiers monétaires sont comptabilisés au coût amorti en devises d'origine. Les différences de change provenant de la variation du coût amorti sont reconnues en compte de résultat, les autres variations sont reconnues directement en capitaux propres.

1.3.4 Opérations internes

Les retraitements sont effectués sur toutes les transactions intra-groupe. Les mouvements internes sont annulés ainsi que les dettes et créances réciproques.

La marge incluse dans les stocks relatifs à des achats à l'intérieur du groupe et les profits dégagés sur les cessions d'immobilisations intra-groupe sont éliminés.

1.3.5 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validée par confirmation directe. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

1.3.6 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). À la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les charges des contrats de location opérationnelle sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.3.7 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurant au bilan.

Les impôts différés actif ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Le calcul des impositions différées en France est effectué sur la base du taux d'impôt réel constaté.

1.4 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et notamment des engagements de retraite ainsi que de la valorisation des actifs non courants. Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.5 Principes et méthodes d'évaluation appliquées

1.5.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Type	Durée d'utilité
Logiciels	3 à 5 ans
Constructions industrielles	30 ans
Agencements et installations	15 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Matériels et outillage	6 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier, matériel de bureau	10 à 15 ans

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Au cours de l'exercice, qu'aucun indice de perte de valeur identifié au 31 décembre 2014.

1.5.2 Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Le Groupe a regroupé ses immobilisations en UGT correspondant à un site de production ou à une filiale de commercialisation (éventuellement regroupées en cas de mutualisation de moyens). Les entités du Groupe ayant à la fois une activité industrielle et commerciale étroitement liée constituent également des UGT indépendantes.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.5.3 Frais de développement

Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit.

Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée. Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants.

En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus.

1.5.4 Instruments financiers

Actifs disponibles à la vente : Titres de participation

Les titres de participations dans les sociétés qui ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation sont comptabilisés à leur juste valeur en titres disponibles à la vente. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés et que leur juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués à leur coût diminué le cas échéant des pertes de valeur. Lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation, la perte qui en résulte doit être comptabilisée en résultat si cette perte revêt un caractère définitif pour les instruments de capitaux propres.

Instruments de couverture

Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement au compte de résultat.

1.5.5 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

1.5.6 Créances et dettes courantes

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet de l'actualisation est significatif.

Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement des créances apparaît incertain. Son montant est déterminé en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.5.7 Dettes portant intérêts

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.5.8 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en moins des capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, la société dispose d'actions propres pour un cout total de 311 K€.

La société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marché Financiers, à ARKEON Finance.

Au 31 décembre 2014, la position titres du contrat est de 78 titres valorisés pour 8 K€.

1.5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

1.5.10 Avantages au personnel

Le groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

1.5.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'IAS 18 Produits des activités ordinaires privilégie la substance sur l'apparence et définit qu'une vente est considérée comme accomplie lorsque le transfert des risques et avantages est réalisé.

Les ventes de matériel sont comptabilisées par le Groupe lors de la livraison, car il a été vérifié que les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

2 Explication des postes du bilan

2.1 Goodwill

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Goodwill	7 328	1 999	-	9 327

Dont 27K€ d'augmentation due aux écarts de conversion

2.1.1 Regroupement d'entreprise

Le groupe a procédé à l'acquisition des sociétés Antignac SAS le 1^{er} juillet 2014 et Shering Weighing Ltd le 11 Août 2014. La considération totale versée pour l'acquisition de ces deux sociétés est 3 112 K€, les actifs net acquis de 1 139 K€ soit un montant total de goodwill de 1 972 K€ correspondant à 824 K€ et 910 K€.

2.2 Actif immobilisé

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 451	340	6	2 785
Immobilisations corporelles	26 571	4 091	1 174	29 487
Actifs financiers	485	90	83	492
Participations mises en équivalence	-	-	-	-
Total	29 507	4 522	1 264	32 764

Les principales acquisitions de l'exercice sont liées à des investissements en matériel de production de service (matériel de transport) et la robotisation de la production.

Les augmentations d'immobilisations incluent 655 K€ provenant de l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Antignac SAS et Shering Weighing Ltd.

2.3 Etat des amortissements

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 616	375	4	1 988
Immobilisations corporelles	18 988	2 736	1 081	20 643
	20 604	3 111	1 085	22 631

2.4 Actifs financiers

2.4.1 Sociétés non consolidées

BACSA S.A. Participation de 19,00 % du capital :	98
Diverses participations	110

La juste valeur de ces participations correspond à la valeur d'acquisition à l'exception de la société BACSA, dépréciée à hauteur de 47 K€, et des participations diverses dépréciées à hauteur de 16 K€.

2.4.2 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés essentiellement d'avances et d'acomptes à long terme.

2.5 Evolution des stocks

Détail des stocks	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières et approvisionnements	5 218	5 158
En cours de production	2 414	2 833
Produits intermédiaires et finis	2 189	1 678
Marchandises	3 840	3 691
Stocks	13 661	13 360

2.6 Détail des débiteurs divers

	Total	à 1 an au plus	à plus de 1 an
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	740	740	-
Fournisseurs avances et acomptes	229	229	-
Charges constatées d'avance	421	421	-
Divers débiteurs	525	525	-
Débiteurs divers	1 914	1 914	-

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Certificats de dépôt ⁽¹⁾	14 405	10 500
Disponibilités	9 580	7 426
TOTAL	23 985	17 926

(1) Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment

2.8 Impôts différés

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés sur différences temporelles	643	517
Impôts différés sur retraitements de consolidation	552	706
Impôts différés actifs	1 195	1 223

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés sur amortissements	518	627
Impôts différés sur différences temporelles	119	72
Impôts différés passifs	637	699

2.9 Capitaux propres

Le capital de 2 200 000 € se compose de 573 304 actions.

Actions propres : 15 117 actions, soit 2,64 % du capital pour une valeur d'acquisition de 311 K€.

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice (soit 558 067), c'est à dire hors actions propres.

2.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux 60 % de capital de Precia Molen Irl Ltd, 25 % de Precia Molen India Ltd, aux 40% de Precia Molen Maroc SARL et aux 10% de Precia Molen Scandinavia AS détenus par des tiers. Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent 2,6% des capitaux propres.

2.11 Emprunts et dettes financières

	Total	A 1 an au plus(*)	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	6 963	2 410	4 453	100
Contrats de location financement	389	211	178	-
Associés	365	323	42	-
S/Total dettes financières long terme	7 717	2 944	4 672	100
Dettes financières court terme	57	57	-	-
Total	7 773	3 001	4 672	100

(1) dont 97% à taux fixes. Les emprunts à taux variables sont swapés à 100% en taux fixe.

Information comparative exercice 2013	Total	A 1 an au plus(*)	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total Emprunts et dettes financières	6 541	2 889	3 652	-

(*) La part à un an au plus des dettes financières à long terme est classée en dettes financières court terme

Garantie	Montant garanti	Capital restant dû
Nantissement de fonds de commerce	2 250	196
Nantissements de Compte à terme	2 981	2 789
Total	5 231	2 985

2.12 Détail des provisions

	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Fin de période
Litiges	1 293	647	539	348	1 053
Risques clients	99	7			105
Pensions	-				
Indemnités de départ en retraite (1)	655	385	170	7	864
Provisions pour impôts	37	164			201
Autres avantages sociaux	111				111
Provisions long terme	2 195	1 203	709	355	2 334

Information comparative exercice 2013	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Fin de période
Provisions long terme	2 687	1 138	705	925	2 195

- (1) En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées. Le mode de calcul est basé sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation : 2,25 %, taux de revalorisation : 2,5 %, âge de départ : 60/65 ans, taux de contribution patronale : 42 %.
- La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 1 814 K€ (2013 – 1 756 K€).
- Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0.5%, l'engagement total du groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) augmenterait d'environ 6,2%.
- La variation des mouvements de l'exercice des provisions pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée directement en résultat dans le poste « charges de personnel ».
- L'augmentation de la période de 385 K€ correspond à des écarts actuariels de 233 K€ et 152 K€ en charge de la période, laquelle est composée du cout annuel des services rendu pour 137 K€ et des frais financiers pour 15 K€.

Le groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Lorsque le groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision. Concernant les provisions, s'agissant d'affaires en cours, le groupe estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

Les diminutions de provisions pour litiges concernaient principalement les risques de recouvrement sur créances clients, ré estimés en totalité à chaque clôture d'exercice.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2014 est de 1 814 K€, le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 864 K€.

Le Groupe ne compte aucun passif éventuel.

2.13 Détail des autres passifs courants

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fiscales et sociales	13 998	13 383
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 166	2 041
Autres dettes	2 201	2 628
Produits constatés d'avance	3 493	1 882
Total autres passifs courants	20 858	19 934

2.14 Engagements hors bilan

2.14.1 Cautions bancaires export

Le Groupe bénéficie d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin. Au 31 décembre 2014, ces engagements se montent à 301 K€.

2.15 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représente 3,7% du chiffre d'affaires (4% en 2013). Les dix premiers clients représentent environ 10,4% du chiffre d'affaires (10% en 2013). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98% des emprunts du groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change et a recours à des contrats à terme en présence de risques importants. Au 31 décembre 2014, la juste valeur d'un contrat de vente à terme de devise (GBP) d'un nominal de 1 639 K€ est de - 62 K€.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0.8 %, à comparer au score global de l'industrie : 6 %.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

2.16 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement, ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont comptabilisées à l'actif en immobilisations, il s'agit essentiellement de matériel de transport.

Impact sur le bilan au 31 décembre 2014:

Immobilisations nettes	339	
Dettes financières	389	(dont 211 à moins d'un an et 178 à plus de un an et moins de 5 ans)
Impôt différé actif	17	
Impact sur les réserves	(49)	

Impact sur le compte de résultat

Résultat avant impôt	25
Résultat	16

3 Explications des postes du compte de résultat

3.1 Répartition géographique des activités

L'organisation du groupe et son reporting financier est de nature mono-activité et repose sur une organisation géographique.

<u>Répartition des actifs immobilisés :</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	13 781 71%	80%
Hors de France	5 618 29%	20%

<u>Répartition des amortissements :</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	2 008 79%	80%
Hors de France	548 21%	20%

<u>Répartition des investissements :</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	2 166 56%	84%
Hors de France	1 680 44%	16%

<u>Répartition des passifs non courants :</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	7 164 93%	96%
Hors de France	579 7%	4%

<u>Ventilation du chiffre d'affaires :</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	69%	71%
Hors de France	31%	29%

<u>Ventilation du résultat opérationnel :</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	70%	79%
Hors de France	30%	21%

<u>Effectifs moyens</u>	31/12/2014	31/12/2013
France	572	564
Hors de France	249	202
Total	820	766

3.2 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	74	38
Reprises de provisions		-
Produits sur valeurs de placement	241	206
Divers produits financiers	171	206
Produits de trésorerie et équivalents	486	450

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts	152	217
Pertes de change	85	63
Dotation aux provisions	-	-
Intérêts locations financements	20	41
Diverses charges financières	-	-
Coût de l'endettement financier brut	257	321

3.3 Impôt sur le résultat

3.3.1 Charge d'impôt

Exigible	(2 739)
Différé(1)	(254)
Net (charge)	(2 993)

(1) Le détail des impôts différés est présenté en note 2.8

3.3.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Résultat	4 861
Résultat avant impôt	7 854
Charge d'impôt comptabilisée taux apparent : 32.35 %	(2 993)
Charge d'impôt théorique	(2 705)
Différence	(288)

Impôts sur charges non déductibles	(56)
Economie d'impôts sur produits non imposables	418
Actifs d'impôt non activés antérieurement	161
Actifs d'impôt non activés	(396)
Variation de taux d'impôt	(410)
Economie d'impôt sur produits non imposable	-
Divers	(5)
Total	(288)

3.3.3 Intégration fiscale (France)

Precia SA a la qualité de société tête de groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service SAS.

3.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Frais d'audit	pwc	RM Consultants	Auditeurs des filiales
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Émetteur	24,0	24,0	
Filiales intégrées globalement	13,5	8,5	68,0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	25,0	7,5	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
Total	62,5	40,0	68,0

4 Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées. Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque et de la part à moins d'un an des dettes financières à long terme.

	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 985	17 926
Dettes financières court terme	(3 001)	(2 890)
Trésorerie	20 984	15 036

VII ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président du Directoire
René COLOMBEL

PRECIA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RM CONSULTANTS ASSOCIES
19, rue Paul-Henri Spaak - BP105
26000 Valence

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Precia SA
104 route de pesage
07000 Veyras

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PRECIA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les impacts de la première application au 1^{er} janvier 2014 de la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés ».

II - Justification des appréciations

«3»

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2004 - Page 2

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe évalue à chaque clôture l'existence d'indices de perte de valeur des actifs à long terme regroupés par unité génératrice de trésorerie et procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 1.3.1 et 1.5.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Valence, le 29 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Natacha Pélisson

RM CONSULTANTS ASSOCIES



Nicanor Ricote



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Documents comptables annuels

Comptes Sociaux 2014

I BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Brevets	123	123		
Fonds commercial	922	853	69	69
Autres	2 216	1 466	751	764
Sous-total immobilisations incorporelles	3 261	2 442	820	833
Immobilisations corporelles :				
Terrains	257		257	257
Constructions	4 521	3 145	1 376	1 431
Matériel et outillage	5 713	5 100	613	692
Autres	1 880	1 443	437	469
Immobilisations en cours	34		34	55
Avances et acomptes				
Sous-total immobilisations corporelles	12 405	9 688	2 717	2 902
Immobilisations financières :				
Participations	9 921	1 652	8 269	7 932
Créances rattachées à des participations	3 252		3 252	685
Prêts	18		18	19
Autres	201		201	174
Total Immobilisations	29 058	13 782	15 276	12 547
Actif circulant :				
Matières premières	5 428	1 533	3 895	3 888
Encours de production de biens	983		983	758
Produits finis	2 335	274	2 061	1 551
Avances et acomptes versés/commande	163		163	274
Marchandises	625	280	345	531
Sous-total stocks et encours	9 535	2 088	7 447	7 001
Clients et comptes rattachés	14 664	174	14 490	17 580
Autres créances	2 162		2 162	972
Valeurs mobilières de placement	304		304	8 804
Disponibilités	14 415		14 415	1 800
Comptes de régularisations actif	57		57	20
Charges constatées d'avance	149		149	237
Total actif circulant	41 286	2 262	39 024	36 414
Total général	70 344	16 044	54 300	48 961

Passif	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres :		
Capital	2 200	2 200
Prime d'émission	9 260	9 260
Réserves :		
Réserve légale	220	220
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 657	13 146
Report à nouveau	(120)	(120)
Résultat de l'exercice	5 432	3 515
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	1 064	1 374
Total capitaux propres	33 713	29 595
Avances conditionnées		
Provisions pour risques	654	675
Provisions pour charges	731	481
Total provisions pour risques et charges	1 385	1 156
Dettes :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 936	3 956
Emprunts et dettes financières divers	5 302	3 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	366	329
Fournisseurs et comptes rattachés	5 292	6 468
Dettes fiscales et sociales	3 721	3 685
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	247	68
Produits constatés d'avance	330	387
Ecart de conversion	8	4
Total dettes	19 202	18 210
Total général	54 300	48 961

II COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros.)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	1 772	1 240
Production vendue (biens et services)	39 655	38 647
Montant net du chiffre d'affaires	41 427	39 887
Production stockée	407	(988)
Production immobilisée		
Autres produits	725	2 910
	42 559	41 809
Charges d'exploitation :		
Achat de marchandises et matières	13 031	10 741
Autres achats et charges externes	12 562	10 967
Impôts et taxes	923	1 000
Frais de personnel	13 449	13 868
Dotation aux amortissements	826	898
Dotation aux provisions	473	2 647
Autres charges	111	7
	41 375	40 128
Résultat d'exploitation	1 184	1 680
Résultat financier	4 051	2 350
Résultat courant avant impôts	5 234	4 030
Résultat exceptionnel	137	(411)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(61)	(103)
Résultat net	5 432	3 515

III PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de distribuer un dividende de 1,8 € par action, et d'affecter le solde du résultat à la réserve facultative.

IV ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(En milliers d'euros)

1 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes tels que définis par le code de commerce, le décret comptable du 29/11/1983 ainsi que les règlements CRC 2000-06 et 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2014, le Groupe Precia Molen a réalisé l'acquisition de deux acteurs incontournables du pesage :

- Antignac SAS, spécialiste du pesage industriel et commercial, implanté dans le sud-ouest de la France.
- Shering Weighing Ltd, basé à Dunfermline, en Ecosse, qui depuis 1946 a imposé son expertise dans la fabrication de ponts bascules. Via cette filiale, Precia SA bénéficie ainsi d'une unité de production compétitive au Royaume-Uni.

1.2 Evènement post-clôture

En Janvier 2015, le Groupe, via sa filiale Precia Molen Service SAS, a procédé à l'acquisition du groupe familial Le Barbier, spécialiste du pesage industriel et commercial sur la grand quart nord-est de la France.

1.3 Règles et principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.4 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels ;
- au fonds industriel et commercial (valeur d'apport).

Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

1.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

1.4.3 Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement

- Participations, Créances rattachées à des participations :

les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage.

Cette valeur d'usage repose sur une analyse multicritères tenant compte des capitaux propres, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société.

- Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les coûts de production sont ajustés afin de tenir compte d'un niveau normal d'activité. A cette fin il est vérifié que la part des charges indirectes affectée aux coûts directs ne varie pas à la hausse de plus de 10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices.

Une dépréciation automatique des articles à faible rotation est comptabilisée à la clôture. Ce calcul est basé sur les niveaux d'approvisionnement et de consommation passés tel que :

	Taux de dépréciation
Entre 1 et 3 ans	0 %
Entre 3 et 5 ans	50 %
Plus de 5 ans	95 %

De plus les articles en stocks sont revus par les responsables techniques qui évaluent les dépréciations complémentaires nécessaires au cas par cas.

1.4.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.4.6 Amortissements et provisions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée en années
Logiciels	3 à 5
Constructions	30
Agencements et aménagements des constructions	15
Installations techniques	10 à 15
Matériel et outillage industriels	6
Matériel de transport de tourisme	5
Matériel de transport utilitaire	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10 à 15

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

1.4.7 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 65 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité.

Le taux d'actualisation utilisé est de 2.25 %.

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 2,5 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42%).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était augmenté de 0,5 %, l'engagement diminuerait d'environ 5 %.

1.5 Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

2 Etat de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminution	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	922	-	-	922
Autres immobilisations incorporelles	2 046	299	6	2 339
Sous total	2 968	299	6	3 261
Immobilisations corporelles	12 022	352	3	12 371
Immobilisations en cours	55	33	55	33
Avances et acomptes	-			
Sous total	12 077	385	58	12 405
Total incorporel et corporel	15 045	684	64	15 665
Immobilisations financières				
Participations	10 506	2 851	184	13 173
Créances rattachées	50	28	11	67
Autres immobilisations financières	143	60	51	152
Sous total	10 700	2 939	246	13 393
Total général	25 745	3 623	310	29 058

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent à des mises au rebut.

3 Etat des amortissements

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminution	Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisation incorporelle.				
Fonds commercial	853			853
Autres immobilisations incorporelles	1 284	309	4	1 589
Sous total	2 137	309	4	2 443
Immobilisations corporelles	9 175	516	3	9 688
Total Général	11 312	825	6	12 131

4 Etat des échéances des créances et dettes

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

Libellés des postes de créances	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 252	3 252	-
Prêts	18	18	-
Autres immobilisations financières	49	49	-
Sous total	3 319	3 319	-
Actif circulant :			
Clients douteux et litigieux	202	-	202
Autres créances clients	14 462	14 462	-
Personnel et comptes rattachés	6	6	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.	-	-	-
Etat – impôts sur les sociétés	1 185	1 185	-
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	244	244	-
Etat – divers	12	12	-
Groupe et associés	641	641	-
Débiteurs et divers	74	74	-
Charges constatées d'avance	149	149	-
Sous total	16 975	16 773	202
Total général	20 294	20 092	202

Libellés des postes de dettes	montant à la fin de de l'exercice	dont à un an au plus	dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes à 1 an à l'origine	7	7	-	-
Emprunts à plus de 1 an à l'origine (1).	3 928	1 421	2 500	6
Emprunts et dettes financières divers	57	57	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 292	5 292	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 287	1 287	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux..	1 363	1 363	-	-
Etat – impôts sur les sociétés...			-	-
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	716	716	-	-
Etat – autres impôts, taxes et assimilés	354	354	-	-
Dettes sur immobilisations et rattachées			-	-
Groupe et associés.	5 245	5 245	-	-
Autres dettes...	247	247	-	-
Produits constatés d'avance.	330	330	-	-
Total général...	18 826	16 319	2 500	6

- (1) dont 98% à taux fixes. L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

- Emprunts souscrits dans l'exercice 1 581

- Emprunts remboursés dans l'exercice 1 605

5 Valeurs mobilières de placement

Le poste se ventile ainsi :

	2014	2013
Titres PRECIA :		
- 2014: Détention de 15 039 actions, soit 2,62 % du capital	304	
- 2013: Détention de 15 039 actions, soit 2,62 % du capital		304
moins : provision pour dépréciation	-	-
Net	304	304

6 Etat des provisions

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions pour dépréciation.

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

	Montants au début de l'exercice	Augmentatio ns dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :				
- amortissements dérogatoires	1 374	108	418	1 064
Sous total	1 374	108	418	1 064
Provisions pour risques et charges :				
- provisions pour litiges commerciaux	201	7	170	38
- provisions pour retraite	444	194	108	530
- provisions pour risques filiales	-			
- autres provisions pour risques et charges	511	414	108	817
Sous total	1 156	615	386	1 385
Provisions pour dépréciation :				
- sur titres de participations	1 888		236	1 652
- sur créances rattachées à des participations	0			
- sur stocks et en cours	2 203		115	2 088
- sur comptes clients	241	78	145	174
- autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Sous total	4 332	78	496	3 914
Total général	6 862	801	1 300	6 363
Dont dotations et reprises :				
Exploitation		472	627	
Financières		57	256	
Exceptionnelles		273	418	

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux.

Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable. S'agissant d'affaires en cours, la société estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2014 est de 1 500 K€, le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 530 K€.

Les autres provisions concernent des litiges sociaux et fiscaux et des risques de change.

7 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

7.1.1 Montants relatifs aux entreprises liées (participations supérieures à 50 %)

Participations	9 921
Créances liées aux participations	3 252
Créances clients et comptes rattachés	4 283
Autres créances	640
Emprunts et dettes financières divers	5 132
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 033
Autres dettes	22
Autres produits financiers	48
Charges financières	69
Dividendes reçus	3 716

7.2 Fonds commercial

Les valeurs de fonds de commerce, qui sont comptabilisées, se ventilent ainsi :

- un fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985.

Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.

- un fonds de commerce de 0,15 Euro provenant de la fusion avec la société PIC amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 30 K€ provenant de la fusion avec la société YERNAUX amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006.

7.3 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	2 109
Autres créances	50
Disponibilités	160
Total	2 319

7.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Emprunts auprès des établissements de crédit	7
Emprunts et dettes financières divers	38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	359
Dettes fiscales et sociales (dont participation 0)	2 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	0
Total	2 538

7.5 Charges et produits constatés d'avance

Influant sur le :	Charges	Produits
Résultat d'exploitation	149	330
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Total	149	330

7.6 Composition du capital social

	Nbre d'actions	Valeur
Actions composant le capital au début de l'exercice	573 304	2 200
Actions composant le capital social en fin d'exercice	573 304	2 200
Actions à droit de vote double (actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans)	275 111	

Le poste Primes se ventile ainsi :

Prime d'émission	2 865
Prime d'apport	766
Primes de fusion	5 629
Total	9 260

7.7 Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2013	augmentations	diminutions	31/12/2014
Capital	2 200			2 200
Primes d'émission ou de fusion	9 260			9 260
Réserve légale	220			220
Autres réserves	13 146	2 511		15 657
Report à nouveau	(120)			(120)
Résultat de l'exercice	3 515	5 432	(3 515)	5 432
Provisions réglementées	1 374	108	(418)	1 064
Total	29 596			33 713

8 Éléments relevant du compte de résultat

8.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventes France	36 115
Ventes export Union Européenne	2 175
Ventes export hors Union Européenne	3 137

8.2 Ventilation des transferts de charges

Le montant des transferts de charges inclus dans les postes du compte de résultat se ventile ainsi :

Remboursements Avantages en Nature	26
Autres	8
Remboursements frais de formation	1

8.3 Analyse du résultat financier

Charges financières	Montant
Intérêts et charges assimilées	135
Différences négatives de change	24
Dot provisions pour risques et charges	57
Diverses charges financières	
Total	216

Produits financiers	Montant
Dividendes	3 717
Intérêts et produits assimilés	41
Différences positives de change	16
Produits nets sur cessions de VMP	237
Reprises provisions dépréciation titres de part.	256
Reprises sur provisions	
Total	4 267

8.4 Analyse du résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	Montant
Dotations aux amortissements dérogatoires	108
VNC immobilisations corporelles cédées	3
VNC immobilisations financières cédées	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	164
Autres opérations	6
Total	282

Produits exceptionnels	Montant
Reprise sur amortissements dérogatoires	418
Reprises de provisions pour risques et charges	
Bonif/Rachat d'Actions Propres	
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	
Autres opérations	
Total	418

8.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat courant		5 234
Résultat exceptionnel		137
Résultat comptable avant IS et participation		5 371
Résultat fiscal		1 093
Impôt normal et contribution	33,33 % + 3,3%	334
Crédit impôt recherche		(425)
Contribution dividendes		30
Impôt société		(61)

8.6 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en 2014, comme en 2013, en diminution des charges de personnel pour un montant de 349 K€ contre 225 K€ en 2013. Il représente 6 % des rémunérations éligibles versées au titre de 2014 contre 4 % en 2013. Le CICE a été affecté à la réalisation d'investissements corporels.

8.7 Incidence de l'intégration fiscale

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service SAS.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère. Il n'y a pas d'économie d'impôt réalisée sur l'exercice.

8.8 Vérification de comptabilité

Depuis 2013, l'administration fiscale française a entamé une vérification de la comptabilité de Precia SA pour la période 2010-2012. Les risques avérés à la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sont mineurs et ont fait l'objet d'une provision. Cependant, un ensemble de sujet sont toujours en cours de contrôle (crédit d'impôt recherche, stocks, etc...), il est attendu que la vérification prenne fin au cours de l'exercice 2015.

9 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions de clients	301
Avals et cautions de Precia Molen Maroc	600
Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (1)	-
Autres engagements donnés	-
Total	901

- (1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel

Engagement reçus	Montant
Néant	

10 Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti	Capital restant dû
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	1 000	1 502

- (1) Nantissement DAT

11 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat net de l'exercice.	5 432
Impôts sur les bénéfices.	(61)
Résultat avant impôt.	5 371
Variations des provisions réglementées en plus.	108
Variations des provisions réglementées en moins.	418
Autres évaluations dérogatoires (+ ou -).	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts).	5 061

12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées	1 064
Autres : charges différées.	-
Total..	1 064
Accroissement de la dette future d'impôts	355
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	1 652
Provisions pour retraite	530
Charges non déductibles temporairement.	
a) taxes organiq..	67
b) provisions pour participation salariés	-
Frais acquisition titres	1
Provisions pour risques et charges	-
Total	2 249
Allègement de la dette future d'impôts	750

13 Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux organes d'administration : 38 K€

Aucun jeton de présence n'a été alloué sur l'exercice.

14 Honoraires des commissaires aux comptes

PWC	24 K€
RM	24 K€

15 Effectif moyen

	2014	2013
Cadres.	79	81
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise.	122	118
Ouvriers.	52	51
Total	253	249

16 Droit individuel à la formation (DIF)

	2014	2013
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis	24 607	24 543
Volume d'heures de formation réalisées	14	1 179

17 Transactions avec les parties liées

Les filiales de PRECIA SA à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du groupe. PRECIA SA prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde ou au Maroc,

pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif.

PRECIA SA a ainsi consenti des délais de règlements plus longs à PRECIA MOLEN MAROC.

Les montants des transactions avec les entreprises liées sont indiqués à la note 7.1

Le Chiffre d'affaires réalisé par PRECIA SA avec ses filiales en 2014 est de 10 005 K€.

18 Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Bénéfice ou perte (-) dernier exercice	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette	Brute	nette				
A) Renseignements détaillés sur filiales et participations											
1- Filiales (+50 %)											
PMS	3 200	8 765	99,99%	3 251	3 251				39 000	2 742	2 486
Molen NL	1 800	1 658	100%	2 803	1 872				9 428	236	1 000
Precia Polska	238	318	100%	30	30				1 367	(25)	
Precia CZ	35	(25)	100%	44	4				157	(28)	
Precia Molen UK	529	438	100%	723	509	1 690	1 690		4 777	(533)	
Molen Belgium	285	710	100%	437	437				5 965	221	
Precia Molen Maroc	91	475	60%	55	55	354	354	600	2 548	209	186
Precia Molen India	806	710	75%	1 425	1 425				3 273	525	45
Precia Molen Scandinavia	110	(341)	90%	243	23	442	442		803	(56)	
Precia Molen Ro	10	(8)	100%	10	10	10	10		77	(20)	
PM Bresil	192	(2)	100 %	300	300	248	248		403	(309)	
PM Australie	1	(1)	100%	1	1	67	67		245	(53)	
2-Participations (de 10 à 50 %)											
Precia Molen Ireland	1	404	40%	500	300	440	440		2 138	29	
BACSA	139	211	19%	98	51						
B) Renseignements globaux sur autres filiales et participation : NEANT											

**RM CONSULTANTS
ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de
Grenoble

19 Rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE Cedex 9

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

20 Rue Garibaldi
69 451 LYON Cedex 06

PRECIA

Société anonyme au capital de 2200000 €
Siège social: 104 ROUTE DE PESAGE, 07000 VEYRAS
R.C.S : RCS AUBENAS 386620165

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PRECIA, tels qu'ils sont joints au présent

rapport, - la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participations et créances rattachées à des participations figurant à l'actif du bilan sont évalués selon les modalités décrites au paragraphe 1.4.3 de l'annexe aux comptes sociaux. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées pour évaluer le montant des dépréciations et à vérifier les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion du directoire. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à VALENCE et à LYON, le 29/04/2015

RM CONSULTANTS ASSOCIES

Représenté par



M. Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par



Mme Natacha PELISSON
Commissaire aux Comptes

RM CONSULTANTS ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Grenoble

19, rue Paul Henri Spaak - BP 105
26904 VALENCE Cedex 9

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PRECIA

Société Anonyme au capital de 2 200 000€

à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège Social: BP 106 – VEYRAS

07001 PRIVAS CEDEX

386 620 165 RCS AUBENAS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31/12/2014

RM CONSULTANTS ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Grenoble

19, rue Paul Henri Spaak - BP 105
26904 VALENCE Cedex 9

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la Doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.**

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SOCIETE CONCERNEE : PRECIA MOLEN MAROC

Votre société s'est engagée à fournir à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier et technique dans le cadre d'un marché. Cet engagement s'est traduit par une lettre de confort.

Votre société s'est porté caution de PRECIA MOLEN MAROC à hauteur de 600 000 €.

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier en accordant des tarifs préférentiels sur les produits PRECIA ainsi que des délais de paiement préférentiels sur les premiers exercices.

SOCIETE CONCERNEE: PRECIA ROUMANIE

Votre société a consenti à PRECIA ROUMANIE une avance financière rémunérée au taux de 4% par an.

Le solde de créance au 31/12/2014 est de 10 000 euros et aucune rémunération n'a été constatée sur l'exercice.

SOCIETE CONCERNEE : PRECIA MOLEN IRELAND

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN IRELAND un prêt de 440 000 euros rémunéré au taux euribor 3 mois + 1,5 % l'an.

La rémunération constatée sur l'exercice est de 2 381 €.

SOCIETE CONCERNEE : PRECIA MOLEN INDIA

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN INDIA une avance financière rémunérée au taux de 4 % l'an.

Au 31/12/2014, aucune avance n'a été effectuée.

SOCIETE CONCERNEE: PRECIA SCANDINAVIA

Votre société a consenti à PRECIA SCANDINAVIA une avance financière rémunérée au taux de 4 % l'an.

Le solde de la créance au 31/12/2014 est de 4 000 KNOK (soit 442 380 €) et aucune rémunération n'a été constatée sur l'exercice.

SOCIETE CONCERNEE : PRECIA MOLEN MAROC

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN MAROC une avance financière de 3 885 KMAD (soit 351 820 €) rémunérée au taux d'intérêt maximal admis au Maroc lorsque votre Société prête ou emprunte à ses filiales, soit 4,03 % l'an.

La rémunération constatée sur l'exercice est de 111 KMAD (soit 10 066 €).

SOCIETE CONCERNEE : PRECIA MOLEN SERVICE SAS**Convention d'intégration fiscale**

Votre société a conclu avec la société PRECIA MOLEN SERVICE SAS une convention d'intégration en date du 29 décembre 1997.


SOCIETE CONCERNEE : SAS GROUPE ESCHARAVIL**Frais d'animation et de gestion**

La SAS GROUPE ESCHARAVIL a facturé au titre de 2013 des frais d'animation et de gestion pour 200 000 € HT.


Fait à VALENCE et MONTELMAR, le 30 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

RM CONSULTANTS ASSOCIES

PricewaterhouseCoopers Audit



Nicanor RICOTE



Natacha PELISSON

PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2015

(ETABLI EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

L'article L. 225-68 du Code de Commerce dispose que le Président du Conseil de Surveillance doit, dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale, rendre compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Organisation des travaux du conseil

Notre Conseil se compose de sept Membres, à savoir :

- Madame Anne-Marie ESCHARAVIL (Présidente)
- Monsieur Luc ESCHARAVIL (Vice-président)
- Madame Alice ESCHARAVIL
- Mademoiselle Marie-Christine ESCHARAVIL
- La société " Fiduciaire de Conseil et de Gestion de Patrimoine" représentée par Monsieur Georges FARVACQUE
- Monsieur François THINARD
- La Société « GROUPE ESCHARAVIL » représentée par Monsieur Luc ESCHARAVIL

Le Conseil compte trois femmes parmi ses sept Membres, en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

La durée du mandat des Membres est fixée à 6 ans, renouvelable.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A ce titre, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions suivantes :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux,
- accorder l'aval, le cautionnement ou la garantie financière de la société, et
- passer des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Les membres du Conseil de Surveillance sont détenteurs à titre personnel d'au moins 10 actions conformément aux statuts. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la société lorsqu'il dispose d'informations non encore rendues publiques.

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus d'informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) des opérations qu'ils réalisent sur le titre PRECIA SA.

La création de comités n'est pas apparue opportune compte tenu de la composition à dominante familiale du Conseil. Les questions de grandes orientations, stratégie... sont abordées au cours des réunions du Conseil mais également lors de nombreuses réunions informelles.

Le Conseil détermine la rémunération des mandataires sociaux sur la base de comparaisons avec les rémunérations accordées à des postes équivalents.

2. Activité du Conseil de Surveillance sur l'exercice

Notre Conseil s'est réuni le 10 avril 2014 en vue de préparer l'Assemblée Générale annuelle. Les délibérations ont porté notamment sur les comptes et bilans de l'exercice 2013 de PRECIA SA, les comptes consolidés du Groupe, ainsi que le rapport du Directoire. Le développement du groupe en Malaisie, au Brésil et en Australie est présenté. Les projets d'acquisitions de bien immobiliers du Groupe (Inde et Maroc) sont approuvés. Les financements bancaires récemment souscrits sont présentés. Enfin, la composition et la rémunération du directoire ont été reconduites à l'identique.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 25 septembre 2014 pour délibérer principalement sur les comptes du premier semestre, sur les documents de gestion prévisionnelle ainsi que sur la marche de la Société dont les différentes opérations de croissance externe réalisées dernièrement. Les questions diverses ont porté sur les mises en place de financement et les investissements immobiliers (en Inde, Maroc et Irlande).

Le Conseil s'est aussi réuni le 9 avril 2015 en vue de préparer l'Assemblée Générale annuelle. Les délibérations ont porté notamment sur les comptes et bilans de l'exercice 2014 de PRECIA SA, les comptes consolidés du Groupe, ainsi que le rapport du Directoire.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- l'application des décisions du Directoire, et
- la fiabilité des informations financières.

Nous avons pris connaissance du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlednext : www.middlednext.com. Nous adhérons aux principes exposés, et nous nous efforçons d'appliquer ces recommandations.

L'organisation du contrôle interne au sein de notre groupe est basé sur :

- une définition claire des objectifs,
- une maîtrise documentaire,
- une organisation cohérente, et
- un processus de surveillance et d'amélioration.

Nous avons aussi complété ce dispositif d'une analyse des risques liés à notre activité. Ainsi, nous avons identifié six principales natures de risques :

- Les risques industriels
- Le risque technologique
- Le risque fournisseur
- Le risque matière première
- Le risque client
- Le risque informatique

1. Les risques industriels

Le Directeur et le Responsable Qualité-Sécurité-Environnement ont notamment pour fonction d'analyser ces risques, de définir et mettre en place les actions de prévention les plus adaptées.

Notre démarche de prévention, traduite dans un système documentaire maîtrisé, implique l'ensemble du personnel.

1.1. Le risque incendie

La nature de nos activités et les caractéristiques des locaux ne sont pas de nature à favoriser particulièrement l'apparition du risque incendie. En premier lieu, nos agences commerciales sont de petites structures, par ailleurs, les sites industriels de Privas et Veyras sont constitués de plusieurs bâtiments dispersés. Cette dispersion a, par nature, valeur de protection incendie.

Des mesures de prévention sont néanmoins prises.

Pour les sites industriels de Veyras et Privas :

- Le stockage des produits inflammables est assuré sur le site de Veyras dans un bâtiment indépendant et adapté. Ce local est équipé d'un dispositif d'extinction automatique.
- Les Déchets Industriels Spéciaux, parmi lesquels des déchets inflammables sont stockés sur une aire couverte, réservée à cet usage et disposant d'un dispositif de rétention protégé.
- Des locaux sensibles disposent d'un système de détection et d'alerte automatique. Pour répondre aux déclenchements de ce dispositif, un service d'astreinte est organisé.
- La quantité de produits inflammables présente dans les ateliers est réduite au niveau minimum compatible avec les exigences de production.
- L'installation d'extinction bénéficie de la certification Q4 du 29 mars 2012 de l'APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance de Dommages). Les extincteurs qui constituent cette installation sont vérifiés mensuellement par des moyens internes et annuellement par un organisme agréé.
- Un permis de feu est nécessaire pour tous les travaux concernés.
- Des formations à l'utilisation des extincteurs sont organisées.

Pour l'ensemble des sites :

- Les installations d'extincteurs sont conformes au code du travail et bénéficient d'une vérification annuelle par un organisme agréé.
- Les installations électriques font l'objet d'une vérification annuelle. Les actions pouvant résulter de ces vérifications sont programmées et suivies.

1.2. Les risques et impacts environnementaux

En matière d'environnement, PRECIA est soumis au régime de déclaration. L'impact environnemental de nos activités industrielles demeure faible.

Le stockage de produits et de déchets dangereux est réalisé dans un lieu aménagé à cette fin. Il dispose d'un équipement de rétention. Les déchets sont évacués par un prestataire répondant aux exigences réglementaires relatives à leur transport et à leur élimination.

PRECIA conduit des actions afin de limiter sa consommation énergétique et en particulier les hydrocarbures. Le site industriel de Veyras est équipé d'un système centralisé de contrôle climatique afin de maîtriser la consommation de fuel et d'énergie électrique en période hivernale. L'évolution des procédés de fabrication prend en compte les enjeux environnementaux et en particulier la consommation énergétique des équipements. Le prélèvement en ressources naturelles et en particulier de l'eau fait également l'objet

de toutes les attentions. Des mesures techniques de réduction de la consommation d'eau ont été prises ces dernières années.

1.3. Les risques pour la santé et la sécurité des salariés

Notre politique en matière de santé et de sécurité au travail, nous conduit à :

- Analyser les risques :

L'analyse des risques, traduite dans un document unique par établissement, est réalisée et annuellement révisée pour chaque agence commerciale et site de production.

- Sensibiliser et former :

Des actions de sensibilisation sont conduites. Notre démarche sur le thème du bruit en est une illustration. Ainsi, avec le concours du médecin du travail, nous avons conduit une action de sensibilisation sur le bruit pour tous les salariés exposés à ce risque. Parallèlement nous avons mis en place des protections auditives personnalisées. La conjugaison de la sensibilisation et de l'adéquation de la protection auditive nous permet de constater que l'obligation d'utilisation des protections auditives est parfaitement respectée.

Les formations obligatoires à la sécurité sont réalisées. Ainsi les conducteurs de chariots, les utilisateurs de plate-forme élévatrice mobile, les personnels intervenants sur les installations électriques bénéficient de formations adaptées. Nous conduisons également des actions de formation pour l'utilisation des extincteurs, les vérifications techniques internes de sécurité. Nous disposons de Sauveteurs Secouristes du Travail formés.

- Privilégier le principe de protection collective :

Des dispositifs d'aspiration de polluants atmosphériques sont vérifiés périodiquement. Ils concernent les activités soudure et peinture notamment.

- Substituer aux produits dangereux des produits présentant moins de risques :

Bien que notre entreprise utilise peu de produits dangereux, nous analysons le risque chimique. Comme suite à cette analyse, nous avons réalisé des substitutions de produits. Ainsi, nous n'utilisons plus de peinture au chromate de plomb, de solvants halogénés, de produits au risque cancérigène avéré.

- Mettre en place les Equipements de Protection Individuelle les mieux adaptés :

Des postes de travail sont soumis à l'obligation d'utilisation d'équipements de protection individuelle, tels que les vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, casques, protections faciales et respiratoires, protections auditives...

- Assurer l'adéquation et la maintenance des équipements de travail :

Sur nos sites de Privas et Veyras, une maintenance préventive des équipements et installations est réalisée. Les installations électriques, les équipements et accessoires de levage et de manutention des équipements de fabrication sont vérifiés périodiquement.

- Communiquer les consignes et règlement :

Dans tous les locaux PRECIA, l'interdiction de fumer est appliquée.

Sur nos sites de production, le règlement intérieur, des consignes concernant les accidents du travail, l'interdiction de fumer, l'utilisation des équipements de protection individuelle... sont affichés.

2. Le risque technologique

Le risque « réglementaire » est lié à notre activité :

Les produits de PRECIA sont soumis à deux réglementations particulières : la réglementation relative à la Métrologie Légale (ML) et la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX).

Afin de prévenir les risques relatifs à ces réglementations, PRECIA a pris les mesures suivantes :

- Mise en œuvre du Système de Management de la Qualité, certifié par le Bureau Veritas, l'AFAQ (ou des organismes équivalents pour les filiales étrangères), ainsi que par les deux organismes notifiés par l'état, à savoir, le LNE pour la Métrologie Légale et le LCIE pour les Atmosphères Explosibles (ATEX).
- Nomination de deux Experts (un dans chaque domaine) qui ont pour mission le maintien du niveau de connaissance requis dans ces domaines pour concevoir, fabriquer, vendre et vérifier, ou réparer le cas échéant, des produits conformes à ces réglementations.
- La qualification de personnels spécialisés (ainsi que le suivi de leur qualification) dans certaines tâches relatives à ces réglementations. Ces qualifications font l'objet de procédures formalisées :
 - o Les vérificateurs habilités (ML),
 - o Les réparateurs habilités (ML) via Precia Molen Service; et
 - o Les opérateurs ATEX.
- La vérification ou l'étalonnage des moyens de mesure, de contrôle, et d'essais concernés par la réglementation est assurée. Ainsi, les masses de contrôle, les instruments de mesures électriques, de longueurs, etc. sont étalonnés périodiquement dans des laboratoires certifiés COFRAC.
- La sauvegarde de documents relatifs aux produits soumis à ces réglementations est assurée.

3. Le risque fournisseur

Le risque fournisseur est maîtrisé.

Nous avons un nombre suffisant de fournisseurs gérés par le service Achats. Nos dispositions permettent de remplacer rapidement un fournisseur défaillant.

Tous les fournisseurs sont évalués 2 fois par an sur leur capacité à fournir le service ou le produit demandé. Cette évaluation est formalisée dans une procédure.

Certains articles sont développés par des fournisseurs selon nos cahiers des charges. Nous avons un dossier complet sur ces articles qui nous permet de changer de fournisseur rapidement, si cela devient nécessaire.

4. Le risque matière première

Les instruments de pesage que nous fabriquons et vendons sont constitués d'éléments en acier, en matière plastique et de composants électroniques. Ces différents éléments sont sujets à des fluctuations de coûts.

Afin de maîtriser le risque matière, la surveillance des coûts et la disponibilité sont réalisées sous la responsabilité du Directeur de la Production et des Achats, qui peut être amené à décider d'actions de stockage à titre préventif.

5. Le risque client

Le risque client est lui aussi assez faible, compte tenu de la dispersion de notre clientèle : aucun de nos clients ne dépasse 4 % de notre chiffre d'affaires.

6. Le risque informatique

Le risque matériel est diminué par deux facteurs :

- Les matériels informatiques sont choisis parmi des matériels professionnels certifiés,
- Les matériels informatiques font l'objet de contrats de maintenance adaptés.

Le risque logiciel est maîtrisé par le fait que seul le service Informatique est habilité pour acheter, tester, mettre en service et faire évoluer les logiciels.

Les « sources » des logiciels ainsi que leur licence d'exploitation sont conservées par le service informatique, de façon sécurisée.

Le risque sur les données :

L'ensemble des moyens informatiques est architecturé en réseau.

Les données sont centralisées et sécurisées. Les sauvegardes sont réalisées conformément à notre « procédure de maîtrise des données informatiques ».

L'organisation et les moyens techniques mis en place assurent un niveau de sécurité élevé de notre système informatique.

L'identification de nos risques principaux est complétée d'une analyse des conséquences potentielles, et d'actions entreprises pour diminuer notre exposition.

La gestion des risques et leur surveillance sont intégrées à notre Système de management de la Qualité.

Des actions de sensibilisation, de formation - voire de qualification -, de veille réglementaire sont menées de façon régulière.

Nous sommes toutefois conscients que le contrôle interne ne fournit pas une garantie absolue contre tout dysfonctionnement.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE :

L'Information Financière est diffusée sous le contrôle du Président du Directoire, qu'il s'agisse des communiqués de presse, du rapport de gestion, des comptes annuels et semestriels ou du rapport financier annuel.

1. L'organisation comptable du groupe

La Direction Administrative et Financière assure les missions relatives à l'élaboration et au contrôle des données comptables et financières du Groupe.

- elle assure la production des comptes consolidés du groupe et des comptes sociaux de PRECIA SA dans des délais répondant aux obligations légales,
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel,
- elle produit le reporting mensuel de gestion, en assurant la coordination des différentes entités, et
- elle est responsable des processus et des systèmes d'informations comptables.

Chaque filiale a son organisation comptable propre, adaptée à son organisation ; les principales filiales utilisent un système d'information intégré. Les comptes consolidés sont réalisés de façon centralisée, avec le concours de l'expert-comptable du Groupe.

2. Le reporting comptable

Toutes les entités du Groupe sont associées au processus budgétaire annuel. La fréquence de reporting est mensuelle et toutes les filiales font l'objet de revues opérationnelles régulières.

Les comptes sociaux des principales filiales et les informations annexes utilisées pour les consolidations semestrielles et annuelles sont certifiés par les auditeurs externes locaux. De plus, les dirigeants de chaque filiale signent chaque semestre une lettre d'affirmation, à l'attention des auditeurs lorsqu'il y en a, qui les engage à une transparence totale.

3. Le référentiel et les méthodes comptables du Groupe

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel comptable « IFRS » (International Financial Reporting Standards).

Tout changement de principes comptables est préalablement validé par les commissaires aux comptes.

4. La planification des procédures d'arrêtés semestriels.

Pour coordonner au mieux les arrêtés comptables semestriels, le Groupe diffuse des instructions d'audit, qui incluent notamment la procédure de consolidation groupe et le planning de remontée des informations requises.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent chaque semestre, à fin juin sous la forme d'un examen limité, et en fin d'année par un audit complet des comptes. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient compléter le processus de contrôle interne ; le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Administrative et Financière.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PRECIA SA

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil de surveillance**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RM CONSULTANTS ASSOCIES
19, rue Paul-Henri Spaak - BP105
26000 Valence

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Precia SA
104 route de pesage
07000 Veyras

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Precia SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Valence, le 29 avril 2015

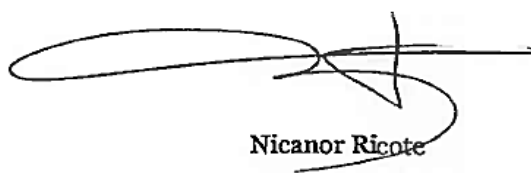
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RM CONSULTANTS ASSOCIES



Natacha Pélisson



Nicanor Ricote